



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E176634

VALABLE JUSQU'AU 01/02/2025

ÉDITÉ LE 08/02/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/01/2013

Forme juridique : SARL

Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY 790555742

Siret : 790 555 742 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 212727600166

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 21552013004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 21552013004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2023

Raison sociale : ARTISANS PLOMBIERS DE PARIS

Sigle : A.P.P

92 RUE MARCEAU
93100 MONTREUIL

Téléphone : 01 48 75 53 05

Portable : 06 75 48 44 72

Site Internet : app-plomberie.fr

E-mail : comptabilite@ap-paris.fr

Responsabilité légale :

RECLARD DAN SANDO MAURICE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	02/02/2021
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	02/02/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	02/02/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	02/02/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	02/02/2021
o Fenêtres de toit	02/02/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	02/02/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	02/02/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	02/02/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.